

## La hausse de l'emploi se poursuit en Île-de-France au 4<sup>e</sup> trimestre.

Au 4<sup>e</sup> trimestre<sup>(1)</sup>, l'emploi salarié privé en Île-de-France progresse de 0,3 % sur un trimestre. Cette hausse intervient dans un contexte sanitaire pourtant moins favorable qu'au 3<sup>e</sup> trimestre avec le début de la 5<sup>e</sup> vague de SARS-CoV-2 et l'apparition du variant Omicron. L'emploi est en forte hausse sur un an (+ 2,9 %) et la région atteint ainsi un nombre de salariés record. Ce rebond se manifeste aussi bien dans les secteurs en rattrapage (commerce, hébergement et restauration) que dans ceux qui ont résisté à la crise (activités informatiques et activités de conseil)..

(1) : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents.

### CHIFFRES CLÉS

**0,3 %**

de hausse trimestrielle de l'emploi privé en Île-de-France.

**137 300 emplois**

créés sur un an dans la région.

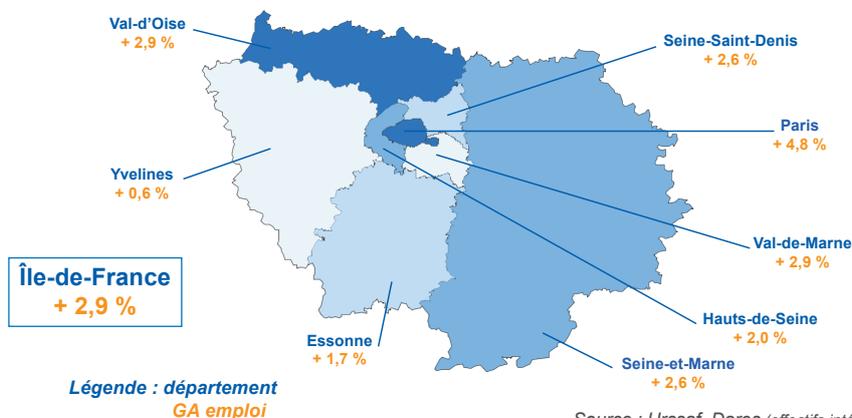
### Un nouveau trimestre de hausse

Plus de 14 300 emplois ont été créés durant ces trois mois (+ 0,3 % par rapport au trimestre précédent). Malgré un contexte sanitaire moins favorable qu'au 3<sup>e</sup> trimestre, l'absence de confinement et des mesures de restrictions moins prononcées ont permis à de nombreux secteurs de poursuivre leur rattrapage. En conséquence, l'emploi francilien signe un quatrième trimestre consécutif de rebond et atteint un nouveau niveau d'emplois record. Toutefois, et contrairement au trimestre précédent, la croissance de l'emploi en Île-de-France est inférieure à celle obtenue au niveau national (+ 0,6 % ce trimestre). En outre, le tourisme international et les événements professionnels sont encore loin de retrouver leur niveau d'avant crise, ce qui pénalise grandement la région.

L'industrie est le seul grand secteur à perdre des emplois ce trimestre (- 0,2 %) alors que la construction reste stable. La hausse est timide dans le tertiaire hors-intérim (+ 0,2 %) mais conséquente dans l'intérim (+ 5,0 %).

À noter que les créations d'emplois du 3<sup>e</sup> trimestre ont été légèrement révisées à la baisse, soit + 36 300 emplois contre + 36 400 en données provisoires.

### CARTE 1 : Emploi salarié par département en glissement annuel (GA)



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

### TABLEAU 1 : Masse salariale et emploi salarié du secteur privé

	En niveau 4 <sup>e</sup> T 2021	Glissement trimestriel			Glissement annuel	
		2 <sup>e</sup> T 2021	3 <sup>e</sup> T 2021	4 <sup>e</sup> T 2021	4 <sup>e</sup> T 2021	
Île-de-France	Masse salariale (en millions d'euros) <sup>L</sup>	51 627	+ 2,5 %	+ 4,0 %	+ 1,2 %	+ 9,5 %
	Emploi (en milliers) <sup>L</sup>	4 814	+ 1,3 %	+ 0,8 %	+ 0,3 %	+ 2,9 %
	Salairer moyen par tête mensuel (en €)	3 581	+ 1,4 %	+ 3,0 %	+ 0,3 %	+ 6,7 %
		3 598*	+ 1,3 %*	+ 3,0 %*	+ 0,7 %*	+ 6,8 %*
France entière	Masse salariale (en millions d'euros) <sup>L</sup>	157 926	+ 2,3 %	+ 3,8 %	+ 1,1 %	+ 9,3 %
	Emploi (en milliers) <sup>L</sup>	18 965	+ 1,6 %	+ 0,6 %	+ 1,6 %	+ 3,7 %
	Salairer moyen par tête mensuel (en €)	2 785	+ 1,1 %	+ 2,8 %	+ 0,2 %	+ 5,9 %
		2 807*	+ 1,2 %*	+ 3,1 %*	+ 0,6 %*	+ 6,2 %*

\* y compris prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée par la loi du 21 décembre 2018 portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales.  
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

**AVERTISSEMENT** : l'intégration des données individuelles dans la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés, réalisée progressivement depuis 2016, a été finalisée en juin 2021 à l'occasion de la publication des résultats du premier trimestre 2021. Les données sur les effectifs sont désormais issues à 100 % de l'exploitation des données individuelles de la DSN et les désaisonnalisations sont opérées sur des séries mensuelles et non plus trimestrielles (cf. www.urssaf.org / Observatoire économique / Acooss Stat / n° 340).



## Une année de rattrapage pour l'emploi privé francilien

Le niveau d'emploi francilien a crû tout au long de l'année et affiche une croissance de 2,9 % sur un an, soit 137 300 emplois supplémentaires. Un certain nombre de secteurs exposés à la situation sanitaire est parvenu à retrouver un niveau proche de celui d'avant crise (commerce, transport, restauration)

tandis que les secteurs moteurs en Île-de-France continuent de croître (activités informatiques, activités de conseil). Cette importante hausse francilienne demeure néanmoins inférieure à celle de l'emploi national (+ 3,7 %). Tout de suite plus impactée par la crise sanitaire que les autres régions, l'Île-de-France tarde davantage à retrouver l'ensemble des moteurs de sa croissance.

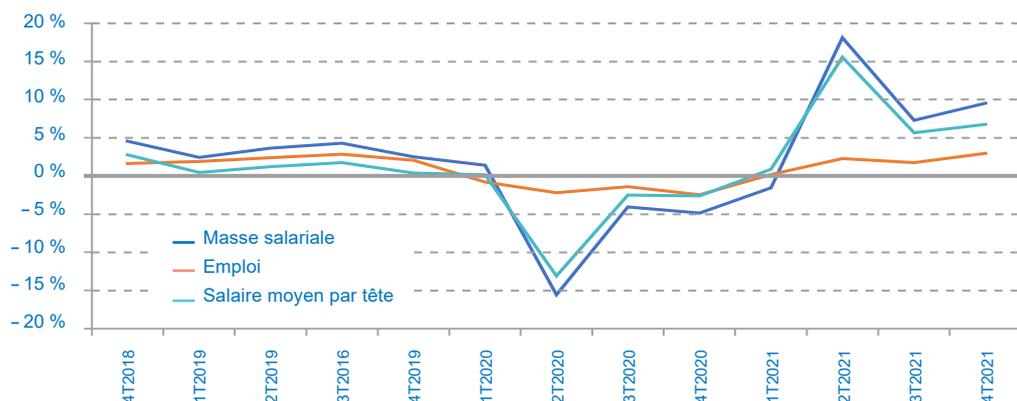
**TABLEAU 2 : Évolution de l'emploi salarié par secteur détaillé d'activité** ⓘ

Nace 38	Secteurs	Niveau trimestriel (en milliers)	Glissement annuel			
		4 <sup>e</sup> T 2021	4 <sup>e</sup> T 2021	4 <sup>e</sup> T 2020	4 <sup>e</sup> T 2019	4 <sup>e</sup> T 2018
BZ	Industries extractives	2,4	+ 0,8 %	+ 1,2 %	- 0,7 %	+ 5,1 %
CA	Industries agro-alimentaires	54,9	+ 5,4 %	- 1,2 %	+ 4,2 %	+ 0,8 %
CB	Habillement, textile et cuir	16,0	+ 0,4 %	- 9,0 %	+ 2,0 %	+ 0,2 %
CC	Bois et papier	12,1	- 3,4 %	- 5,9 %	- 4,4 %	- 4,8 %
CD	Cokéfaction et raffinage	1,3	- 6,3 %	- 6,1 %	- 2,3 %	- 5,6 %
CE	Industrie chimique	26,3	- 0,3 %	- 1,2 %	+ 1,4 %	+ 2,6 %
CF	Industrie pharmaceutique	16,1	+ 2,3 %	- 0,8 %	- 0,3 %	- 2,9 %
CG	Industrie des plastiques, produits non minéraux	16,9	- 2,9 %	- 2,3 %	- 1,4 %	- 0,7 %
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	22,2	- 1,8 %	- 4,9 %	- 1,5 %	- 2,2 %
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques	36,0	- 0,4 %	- 1,8 %	+ 2,2 %	+ 0,9 %
CJ	Fabrication d'équipements électriques	10,5	- 2,5 %	- 3,3 %	- 3,0 %	- 3,2 %
CK	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	13,8	- 3,8 %	- 4,3 %	- 0,2 %	- 0,1 %
CL	Fabrication de matériels de transport	64,1	- 4,1 %	- 3,8 %	- 0,1 %	- 0,8 %
CM	Industrie du meuble ; réparation et installation de machines	42,1	- 0,6 %	+ 0,1 %	+ 3,6 %	- 0,3 %
DZ	Production, distribution d'électricité, de gaz	41,2	+ 0,3 %	- 1,0 %	+ 0,7 %	- 1,9 %
EZ	Production et distribution d'eau, gestion des déchets	29,9	+ 1,4 %	- 1,0 %	+ 0,6 %	+ 2,9 %
FZ	Construction	342,1	+ 1,7 %	+ 2,9 %	+ 7,4 %	+ 3,9 %
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	704,5	+ 1,9 %	- 2,4 %	+ 1,0 %	+ 0,4 %
HZ	Transports et entreposage	375,8	+ 1,0 %	- 1,3 %	+ 1,2 %	+ 1,6 %
IZ	Hébergement et restauration	330,1	+ 9,2 %	- 9,9 %	+ 3,6 %	+ 3,1 %
JA	Édition et Audiovisuel	134,2	+ 3,0 %	- 2,9 %	+ 2,8 %	- 1,3 %
JB	Télécommunications	53,3	+ 0,7 %	+ 0,9 %	- 0,0 %	+ 3,7 %
JC	Activités informatiques	249,3	+ 5,9 %	- 0,9 %	+ 4,0 %	+ 6,2 %
KZ	Activités financières et d'assurance	305,3	+ 0,6 %	- 1,5 %	+ 0,7 %	- 0,1 %
LZ	Activités immobilières	78,7	- 1,9 %	- 2,7 %	+ 0,8 %	+ 0,8 %
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	428,7	+ 3,6 %	- 1,9 %	+ 3,5 %	+ 3,7 %
MB	Recherche et développement	42,8	+ 2,0 %	+ 0,9 %	+ 1,2 %	+ 2,6 %
MC	Autres activités scientifiques et techniques	89,5	+ 0,6 %	- 3,9 %	+ 1,6 %	+ 0,4 %
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	603,0	+ 5,3 %	- 4,8 %	+ 1,3 %	+ 2,0 %
OZ	Administration publique	43,1	- 2,4 %	+ 0,6 %	- 1,3 %	- 3,2 %
PZ	Enseignement	93,0	+ 5,5 %	+ 0,0 %	- 2,0 %	+ 2,2 %
QA	Activités pour la santé humaine	113,8	+ 2,5 %	+ 3,9 %	+ 0,5 %	+ 1,4 %
QB	Action sociale et hébergement médico-social	206,6	+ 1,5 %	+ 0,7 %	+ 2,3 %	+ 1,7 %
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	88,9	+ 12,4 %	- 12,6 %	+ 3,4 %	+ 0,8 %
SZ	Autres activités de services	125,9	+ 3,4 %	- 3,5 %	+ 1,0 %	- 0,6 %
	<b>Industrie</b>	405,9	- 0,4 %	- 2,4 %	+ 0,9 %	- 0,3 %
	<b>Construction</b>	342,1	+ 1,7 %	+ 2,9 %	+ 7,4 %	+ 3,9 %
	<b>Tertiaire</b>	4 066,4	+ 3,1 %	- 2,7 %	+ 1,9 %	+ 1,6 %
	dont Tertiaire hors intérim	3 936,6	+ 3,4 %	- 2,9 %	+ 1,8 %	+ 1,7 %
	Intérim	129,8	+ 12,7 %	- 10,6 %	- 1,9 %	+ 3,3 %

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



**GRAPHIQUE 1 : Masse salariale, emploi salarié et salaire moyen par tête du secteur privé**



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

## La masse salariale de nouveau bien orientée

La masse salariale hors prime exceptionnelle de pouvoir d'achat augmente de 1,2 % en glissement trimestriel. Elle est supérieure aux niveaux observés avant la crise sanitaire. La hausse de l'emploi durant le trimestre, associée à une diminution du recours au chômage partiel, a une influence positive sur la masse salariale francilienne. En effet, plus de 345 millions d'euros d'assiette liée aux indemnités de chômage partiel ont ainsi été enregistrés au 4<sup>e</sup> trimestre 2021. Ce montant représente 0,7 % du total de la masse salariale plus chômage partiel versé au 3<sup>e</sup> trimestre 2021 (contre respectivement 3,2 % et 1,0 % aux 2<sup>e</sup> puis 3<sup>e</sup> trimestres 2021). Le secteur des transports est désormais celui qui a le plus recours à ce dispositif avec un taux de chômage partiel de 2,9 %, devant l'hébergement et la restauration (2,4 %) et la fabrication de matériels de transport (2,1 %). Malgré les fortes baisses constatées ces deux derniers trimestres, le chômage partiel affiche des niveaux cinq fois plus importants qu'avant crise.

Sur un an, la masse salariale cumulée, hors prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, progresse de 8,0 % (+ 2,3 % pour le seul 4<sup>e</sup> trimestre), soit une expansion moins importante que celle observée sur le plan national (+ 8,9 %). Ces chiffres sont respectivement de 7,7 % et 8,6 % pour l'Île-de-France et la France en incluant cette prime exceptionnelle (exonérée de toutes cotisations et contributions sociales).

Le recours massif au chômage partiel continue de biaiser le suivi du SMPT (salaire moyen par tête) pour les trimestres de crise.

## Le tertiaire crée de l'emploi

Le tertiaire hors intérim a gagné une nouvelle fois des emplois ce trimestre (+0,2 %), les restrictions sanitaires moins importantes ayant globalement permis à ce grand secteur de poursuivre sa dynamique. Sur un an, il progresse de 3,1 %, soit 118 000 emplois créés. Cette hausse globale masque des disparités d'évolution très importantes. Certains secteurs sont en rattrapage alors que d'autres ont déjà dépassé leur niveau d'avant crise sanitaire (cf. tableau 2).

L'emploi dans le commerce est en progression de 1,9 % sur un an grâce à une hausse de 0,3 % observée ce trimestre. Ce secteur n'est plus qu'à 4 000 emplois de son niveau d'avant crise. Le nombre de salariés dans la restauration augmente fortement (+ 10,3 % sur un an) et atteint ainsi un niveau

d'emploi record. L'hébergement se redresse ce trimestre grâce à une hausse de 3,0 % et affiche une progression de 4,3 % sur un an. Le léger rebond des voyages d'affaires et des flux de touristes nationaux permet à ce secteur de réembaucher progressivement. Enfin, les emplois des arts, spectacles et activités récréatives se rétractent à nouveau ce trimestre (- 4,8 %) après deux trimestres de fort rebond mais ils affichent une hausse de 12,4 % sur un an et sont presque revenus à leur niveau d'avant crise.

L'intérim poursuit son rebond : + 5,0 % après + 4,7 % le trimestre précédent. Les mesures sanitaires moins contraignantes ont favorisé ce secteur très corrélé aux anticipations des acteurs économiques. Dans un contexte sanitaire et économique encore incertain, le recours aux missions d'intérim demeure néanmoins assez élevé avec 130 000 intérimaires ce trimestre. La hausse annuelle de l'emploi est de 12,7 %, très éloignée du point bas atteint lors du premier confinement et n'accuse plus qu'un déficit de 3 000 emplois par rapport à la situation d'avant crise.

## La construction se stabilise

L'emploi dans la construction affiche une hausse de 1,7 % sur un an mais cette dynamique est imputable exclusivement au 1<sup>er</sup> trimestre 2021. Ce secteur a stagné par la suite aux 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres et s'est même légèrement rétracté au 3<sup>e</sup> trimestre. L'emploi dans ce secteur semble atteindre un plateau après avoir progressé trimestre après trimestre depuis plus de quatre ans. Celui-ci évolue cependant à son plus haut niveau avec plus de 342 000 salariés et 60 000 emplois y ont été créés en cinq ans.

**TABEAU 3 : Emploi salarié et salaire moyen par tête (SMPT) par département**

	4 <sup>e</sup> T 2021	
	Emploi (en milliers)	SMPT (en Euros)
75 - Paris	1 493	3 967
77 - Seine-et-Marne	378	2 582
78 - Yvelines	404	3 337
91 - Essonne	361	3 022
92 - Hauts-de-Seine	945	4 563
93 - Seine-St-Denis	520	2 960
94 - Val-de-Marne	406	3 058
95 - Val-d'Oise	307	2 649
<b>National</b>	<b>18 965</b>	<b>2 785</b>

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



## L'emploi industriel au plus bas

L'industrie est de nouveau en baisse ce trimestre (- 0,2 %) et l'accalmie du 3<sup>e</sup> trimestre n'aura été que de courte durée. L'évolution de ce secteur est négative pour sept des huit derniers trimestres, il atteint en conséquence son point bas record et pourrait descendre en dessous de la barre des 400 000 emplois d'ici quelques trimestres. Sur un an, le repli est de 0,4 %. La très grande majorité des secteurs affiche une baisse annuelle des effectifs et particulièrement la branche bois et papier (- 3,4 %). La fabrication de matériel de transport se contracte de 4,1 % sous l'effet des baisses de production dans l'automobile et dans l'aéronautique qui résulte notamment d'une pénurie historique de puces électroniques pour le premier secteur. À l'inverse, les industries agro-alimentaires (cf. *tableau 2*) affichent une forte progression sur un an et signent leur plus haut niveau d'emplois.

## Sources et méthodologie

**Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique** (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/2016 et avis n°2013-05 - JORF du 28/12/2013). Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). À cette occasion de nouvelles séries ont été labellisées : il s'agit des séries d'emploi et de masse salariale au niveau NACE38, ainsi qu'au niveau zone d'emploi et département\*NACE17. La labellisation reconnaît la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Urssaf aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Les séries labellisées produites dans le Stat'ur sont identifiées par le pictogramme

Les révisions des séries seront détaillées sur [www.urssaf.org](http://www.urssaf.org)

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur [open.urssaf.fr](http://open.urssaf.fr)

**Le champ de la publication** couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et l'agriculture. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

**Les effectifs salariés et la masse salariale** sont issus, depuis mars 2015, des déclarations sociales nominatives (DSN) qui se substituent progressivement aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC. Les DSN sont mensuelles.

## Paris et la Seine-et-Marne accélèrent

L'emploi évolue à la hausse dans six départements franciliens sur huit par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2021. La Seine-et-Marne rebondit (+ 0,8 %) après un 3<sup>e</sup> trimestre de stabilité et Paris, plus durement touché lors de la crise, poursuit son rattrapage grâce à une forte croissance (+ 0,7 %); suit ensuite le Val-d'Oise (+ 0,6 %). L'emploi baisse en revanche dans l'Essonne (- 0,2 %) et surtout dans les Yvelines (- 1,0 %) qui subissent un solde de déménagement très négatif ce trimestre.

Sur un an, tous les départements gagnent des emplois, notamment Paris qui affiche la dynamique de reprise la plus importante (+ 4,8 %) devant le Val-de-Marne et le Val-d'Oise (+ 2,9 % tous deux). L'Essonne (+ 1,7 %) et les Yvelines (+ 0,6 %) ont les croissances les moins soutenues de la région.

**La masse salariale** (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

**L'effectif salarié** est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

**Les données sont provisoires pour le trimestre étudié** et sont désaisonnalisées (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent.

**Le salaire moyen par tête** (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Les évolutions annuelles (ou glissements annuels) comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur [www.urssaf.org](http://www.urssaf.org) dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail [open.urssaf.fr](http://open.urssaf.fr).